



## Protocole sanitaires activités sportives

Thury Plein Air

Ce protocole est mise en œuvre à compter et jusqu'à nouvel ordre. Le cadre d'organisation des activités sera adapté selon le « **Protocole Sanitaire relatif à la reprise des accueils collectifs de mineurs avec hébergement** » (Dernière MAJ – 9/06/2020), le « **Guide d'accompagnement de reprise des activités sportives** » (du 2 au 22 juin 2020) et les guides fédéraux.

En amont de votre venue et en corrélation avec la traçabilité Covid 19, vous devez nous fournir la liste (avec noms et prénoms) des jeunes et animateurs présents ainsi que les numéros de téléphone des responsables sur le PAJ. Un animateur sera en lien direct avec Johann MANDIN, référent Covid 19 pour Thury Plein Air.

Le protocole suivant s'applique donc aux activités suivantes : canoë-kayak, stand up paddle, course d'orientation, VTT, tir à l'arc, escalade\*, kayak polo\* et stand up paddle géant\*

### - *Prise en charge du groupe*

Les débuts de séances seront échelonnés via des plannings individualisés pour éviter les regroupements lors des départs.

L'effectif maximum par groupe est de 12 jeunes pour les activités terrestres, et sera de 15 jeunes pour les activités nautiques et la course d'orientation.

Le groupe devra se rendre au point de rendez-vous signalisé par un panneau et délimité pour respecter la distanciation physique d'un mètre.

Les consignes sur le protocole sanitaires propre à l'activité seront présentées en même temps que l'activité en elle-même.

Une désinfection des mains via du savon ou du gel hydro alcoolique sera demandé



avant d'aller se servir en matériel (le salarié ne touchera pas au matériel emprunté par le groupe, l'animateur du groupe sera sollicité).

Les vestiaires collectifs étant fermés, nous demanderons à tous les participants de venir en tenue.

- *Pendant la séance*

Nous demandons un respect des distanciations physiques (2m) et feront des rappels concernant le protocole à tenir.

Chaque participant doit prévoir une bouteille individuelle pour les activités terrestres.

Le matériel sera attribué individuellement à chaque participant.

Seul l'éducateur sportif pourra intervenir pour aider l'un des membres du groupe pour éviter le contact entre chaque participant.

- *Fin de séance*

Les membres du groupe devront, dans l'ordre, désinfecter le matériel utilisé avec les produits mis à disposition et le déposer à l'endroit indiqué par l'éducateur sportif ; puis se désinfecter les mains avec le savon ou le gel hydro alcoolique. Thury Plein Air se chargera de la désinfection du gros matériel : cibles, embarcations nautiques, VTT.

(\*sous réserve de possibilité après le 22 juin).